



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9328^e séance

Mercredi 24 mai 2023, à 10 heures

New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Baeriswyl (Suisse)

Membres :

Albanie	M. Hoxha
Brésil	M. de Almeida Filho
Chine	M. Geng Shuang
Émirats arabes unis	M. Abushahab
Équateur	M. Pérez Loose
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. de Rivière
Gabon	M ^{me} Bongo
Ghana	M. Boateng
Japon	M ^{me} Shino
Malte	M ^{me} Gatt
Mozambique	M. Afonso
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

La Présidente : Conformément au règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient ; M^{me} Tania Hary, Directrice exécutive de Gisha.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Wennesland.

M. Wennesland (*parle en anglais*) : Le mois dernier, une nouvelle escalade meurtrière entre Israël et les factions armées palestiniennes à Gaza nous a rappelé la précarité des conditions de sécurité dans le Territoire palestinien occupé. Le cessez-le-feu tient, mais il faut aussi que les deux camps, appuyés par la communauté internationale, participent aux efforts d'atténuation du conflit en prenant des mesures afin de remettre le cap sur une sortie du cycle de la violence. J'appelle toutes les parties à renoncer aux actions unilatérales et incendiaires qui sapent les perspectives de paix et à remédier aux graves difficultés financières et institutionnelles de l'Autorité palestinienne.

Je suis particulièrement alarmé par la crise de financement qui touche les organismes des Nations Unies dont le travail porte sur les services de base et le soutien social, y compris l'aide alimentaire d'urgence, au profit des Palestiniens. Sans nouveau financement, le Programme alimentaire mondial (PAM) suspendra son assistance pécuniaire à quelque 200 000 Palestiniens dès la semaine prochaine, et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) n'aura pas les moyens de fournir des services essentiels en septembre. Cela intervient alors que l'Autorité palestinienne elle-même connaît déjà des problèmes financiers et que l'aide des donateurs enregistre un déclin général. J'encourage les États Membres à chercher immédiatement des moyens d'accroître leur aide aux Palestiniens, notamment en finançant l'UNRWA et le PAM, faute de quoi nous nous retrouverons aux prises

avec de graves difficultés humanitaires, voire de sérieux problèmes de sécurité. Il n'y a pas de temps à perdre.

Le 2 mai, la tension est montée entre Israël et les factions armées palestiniennes, dans la bande de Gaza, lorsqu'un dirigeant du Jihad islamique palestinien, Khader Adnan, est mort dans une prison israélienne à la suite d'une grève de la faim qui aura duré 86 jours. En réaction, le Jihad islamique et les autres factions armées de Gaza ont tiré une centaine de roquettes sur Israël, entraînant des dégâts matériels, mais sans faire de blessé. L'armée de l'air israélienne a répondu par des attaques aériennes contre ce qu'elle disait être des cibles du Hamas et du Jihad islamique dans la bande de Gaza, tuant un Palestinien et infligeant des dommages. Grâce à la médiation intensive de l'Égypte, du Qatar et de l'ONU, les hostilités ont pris fin le 3 mai. Une semaine plus tard, au petit matin du 9 mai, l'armée de l'air israélienne a effectué des frappes sur Gaza, qui ont tué trois membres de premier plan de la branche armée du Jihad islamique palestinien, à leur domicile. Les Israéliens ont déclaré que ces trois individus étaient responsables des tirs de roquettes du 2 mai. Les frappes contre des bâtiments résidentiels ont également coûté la vie à 10 civils, des proches et des voisins, y compris des femmes et des enfants. En l'espace de cinq jours, Israël a effectué 323 frappes aériennes contre ce qu'il disait être des cibles militaires du Jihad islamique à Gaza, tandis que les militants palestiniens, principalement des membres des brigades Al-Qods du Jihad islamique, ont tiré plus de 1 200 roquettes et 250 obus de mortier vers Israël, sur lesquels près de 300 sont retombés avant de dépasser les limites de Gaza, et plus de 400 ont été interceptés par le système de défense aérienne d'Israël.

Trente-trois Palestiniens, dont au moins 12 civils, parmi lesquels quatre femmes et six enfants, ont été tués durant les hostilités. Parmi eux, il y a un travailleur palestinien qui a péri en Israël sous des tirs de roquettes en provenance de Gaza, et l'ONU est en train de vérifier des informations indiquant qu'au moins trois personnes sont mortes à cause de roquettes tombées à l'intérieur de la bande de Gaza. D'après le Ministère de la santé à Gaza, 190 Palestiniens ont été blessés, dont au moins 38 femmes et 64 enfants. Une civile israélienne a été tuée par une roquette. D'après les autorités israéliennes, six Israéliens ont été modérément blessés, et 89 légèrement.

L'escalade a aggravé une situation humanitaire déjà très difficile dans la bande de Gaza. Selon les autorités de Gaza, près de 100 logements ont été complètement détruits, et plus de 125 ont été endommagés au point d'être

rendus inhabitables, ce qui a entraîné le déplacement de plus de 1 100 Palestiniens. Les autorités israéliennes ont fermé les deux points de passage entre Gaza et Israël, empêchant l'entrée des denrées alimentaires, des fournitures médicales et du carburant destiné à la centrale électrique de Gaza. En conséquence, des centaines de malades n'ont pas pu avoir accès à des soins médicaux essentiels en Cisjordanie ou en Israël. Tout au long de la période considérée, l'ONU a eu des échanges soutenus avec toutes les parties, en plus des efforts déployés par l'Égypte en lien avec les partenaires régionaux et internationaux, notamment le Qatar, pour mettre un terme aux hostilités et éviter de nouvelles pertes en vies humaines. Je félicite l'Égypte de son rôle pour amener les parties à un cessez-le-feu.

Je suis profondément préoccupé que les civils restent les premières victimes de ces hostilités. Je suis particulièrement affligé que les enfants, qui ne doivent jamais être la cible de la violence, continuent de faire partie des victimes. Je me fais l'écho du Secrétaire général quand il condamne les pertes inacceptables en vies humaines et appelle Israël à respecter ses obligations en vertu du droit international humanitaire, y compris l'usage proportionné de la force et l'impératif de prendre toutes les précautions possibles pour épargner les civils dans la conduite des opérations militaires. Je fais mienne également sa condamnation des tirs aveugles de roquettes depuis Gaza vers Israël, notamment depuis des zones résidentielles densément peuplées, ce qui est contraire au droit international humanitaire.

En ce qui concerne la Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, le niveau de violence est demeuré élevé. Dix-sept Palestiniens, dont deux enfants, ont été tués, et 138 Palestiniens, dont deux femmes et 23 enfants, ont été blessés par les forces de sécurité israéliennes dans le contexte de manifestations, d'affrontements, d'opérations de perquisition et d'arrestation, d'attaques et d'attaques présumées contre des Israéliens et d'autres incidents. Vingt-quatre autres Palestiniens, dont deux enfants, ont été blessés par des colons israéliens ou d'autres civils dans des fusillades, des jets de pierres et d'autres attaques. Trente-trois civils israéliens, dont quatre femmes, ainsi que quatre membres des forces de sécurité israéliennes, ont été blessés par des Palestiniens dans le contexte d'attaques à l'arme à feu et à la voiture bélier, d'affrontements, de jets de pierres et de cocktails Molotov et d'autres attaques.

Comme au cours des mois précédents, les opérations militaires israéliennes dans la zone A et les affrontements

armés qui ont suivi ont fait un nombre important de victimes palestiniennes. Le 4 mai, à Naplouse, les forces de sécurité israéliennes ont tué trois membres palestiniens de l'aile militaire du Hamas qui, selon les forces de sécurité israéliennes, étaient responsables du meurtre de trois civils israéliens dans la vallée du Jourdain, en avril dernier. Les forces de sécurité israéliennes ont également tué trois Palestiniens lors d'une opération à Qabatiyé, au sud de Jénine, le 10 mai, dont l'un était un passant non armé. Trois Palestiniens ont été tués alors qu'ils menaient des attaques ou des attaques présumées contre les forces de sécurité israéliennes, notamment une attaque présumée à la voiture-bélier près de Salfit le 27 avril, une attaque à l'arme blanche commise par une Palestinienne, qui a légèrement blessé des personnes à Houara, près de Naplouse, le 4 mai, et une tentative présumée d'attaque à l'arme blanche à un poste de contrôle à l'ouest de Jénine, le 13 mai.

Au cours de la période considérée, les forces israéliennes ont imposé d'importantes restrictions à la liberté de circulation, en particulier dans les environs de Jéricho, de Naplouse et d'Hébron, à la suite d'attaques ou de jets de pierres par des Palestiniens, portant atteinte à des dizaines de milliers de Palestiniens et à leurs économies locales.

Des milliers de militants israéliens de droite, y compris des ministres de haut rang du Gouvernement, ont participé, à l'occasion de la Journée de Jérusalem, à la marche annuelle hautement provocatrice de la Journée du drapeau dans la vieille ville de Jérusalem. Beaucoup ont scandé des slogans racistes, notamment « Mort aux Arabes », et des échauffourées ont éclaté entre les participants israéliens et les Palestiniens. Des Israéliens ont également jeté des bouteilles et d'autres projectiles sur le personnel des médias qui couvrait l'événement, blessant deux journalistes. De telles provocations et incitations, qui se sont poursuivies dans les jours qui ont suivi la marche, sont inadmissibles et doivent être condamnées par tous. Par ailleurs, je réaffirme que le statu quo des Lieux saints doit être respecté. Les niveaux de violence imputable aux colons sont également restés élevés, cinq Palestiniens ayant été blessés par des tirs à balles réelles de colons israéliens. Je répète que tous les auteurs d'actes de violence doivent en répondre et être rapidement traduits en justice. Les forces de sécurité doivent exercer la plus grande retenue et n'avoir recours à la force létale que lorsque c'est absolument inévitable pour protéger des vies.

Les 3 et 4 mai derniers, le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens s'est réuni à Bruxelles, où les parties et

les donateurs ont discuté de mesures d'appui à la mise en place d'institutions palestiniennes et de renforcement de l'Autorité palestinienne et de son économie. Le résumé établi par la présidence a appelé les deux parties à mettre en œuvre les accords qu'elles ont précédemment conclus, à s'engager en faveur de la désescalade et à s'abstenir de prendre des mesures qui sapent les institutions palestiniennes et compromettent la possibilité d'une solution prévoyant deux États, tout en appelant la communauté internationale à accroître l'aide aux Palestiniens, notamment en appuyant l'UNRWA.

J'ai le regret de dire que nous constatons que d'autres plans de colonisation progressent, des appels d'offres ayant été publiés pour quelque 310 logements dans la zone C et les démolitions se poursuivent. Le 18 mai, l'armée israélienne a émis une ordonnance, conformément à l'amendement apporté en mars dernier par la Knesset au plan de désengagement de 2005, autorisant les Israéliens à pénétrer à nouveau dans la zone de la colonie évacuée de Homesh, construite sur des terres privées appartenant à des Palestiniens dans le nord de la Cisjordanie. Au cours de la période considérée, les autorités israéliennes ont démoli, saisi ou forcé les propriétaires à démolir 33 structures appartenant à des Palestiniens dans la zone C et 17 à Jérusalem-Est, notamment une école financée par des donateurs à l'est de Bethléem, déplaçant 89 Palestiniens, dont 45 enfants. Ces démolitions ont été effectuées au motif que les intéressés ne disposaient pas de permis de construire délivrés par Israël, lesquels sont pratiquement impossibles à obtenir pour les Palestiniens.

Le 7 mai, la Haute Cour de justice israélienne a rejeté une requête visant à contraindre les autorités israéliennes à exécuter les ordres de démolition visant le village palestinien de Khan el-Ahmar. Les juges se sont ralliés à la position du Gouvernement israélien, selon laquelle la Cour ne doit pas intervenir dans l'établissement d'un calendrier pour la démolition. La Cour a également convenu que la démolition ne pouvait être exécutée pour le moment, en invoquant la sécurité et les relations extérieures d'Israël. Je répète que toutes les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international, qu'elles constituent un obstacle majeur à la paix et qu'elles doivent cesser. J'appelle les autorités israéliennes à mettre fin aux déplacements et aux expulsions de Palestiniens et à approuver des plans qui leur permettent de bâtir des logements en toute légalité et de répondre à leurs besoins en matière de développement.

Concernant la région du Golan, si le cessez-le-feu entre Israël et la Syrie continue globalement d'être

respecté, la situation demeure instable du fait des violations, par les parties, de l'Accord de 1974 sur le dégageant des forces. La situation le long de la Ligne bleue est restée stable après la violation de la cessation des hostilités, le 6 avril.

Ces dernières semaines, l'ONU, en collaboration avec des partenaires régionaux et internationaux, s'est à nouveau mobilisée pour mettre fin aux hostilités entre les factions armées de Gaza et d'Israël. Ces efforts sont essentiels pour sauver des vies palestiniennes et israéliennes. Néanmoins, nous devons également continuer à faire figurer au premier plan les questions qui sont fondamentales pour créer les conditions d'une paix durable. La priorité immédiate consiste à appuyer les mesures de renforcement de l'Autorité palestinienne et à préserver la fourniture de services essentiels au peuple palestinien. Ces mesures doivent être mises en œuvre de manière à encourager les parties à collaborer les unes avec les autres, y compris sur les questions politiques sous-jacentes. Pour ce faire, les dirigeants israéliens et palestiniens doivent redoubler d'efforts, et la communauté internationale doit accorder davantage d'attention à cette question et renforcer l'appui qu'elle apporte à cet égard. Nous devons agir, non seulement pour garantir le bien-être et la gouvernance des Palestiniens, mais également parce que cela est indispensable pour mettre fin à l'occupation et rétablir un horizon politique vers une solution viable prévoyant deux États, sur la base des résolutions de l'ONU, du droit international et des accords antérieurs.

La Présidente : Je remercie M. Wennesland de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Hary.

M^{me} Hary (*parle en anglais*) : Je m'appelle Tania Hary et je suis la Directrice exécutive de Gisha : Centre juridique pour la liberté de mouvement. Nous sommes une organisation israélienne de défense des droits humains, qui promeut la liberté de circulation et d'autres droits qui en dépendent, en particulier dans la bande de Gaza. *Gisha* signifie « accès » et « approche » en hébreu.

Gisha a été fondée en 2005 en réponse au retrait par Israël de ses colonies de peuplement et installations militaires de la bande de Gaza, car nous savions que l'occupation israélienne dans cette région ne cesserait pas. Dix-huit ans plus tard, le contrôle exercé par Israël perdure, en particulier en ce qui concerne les déplacements et l'accès ; le registre de la population palestinienne, qui détermine où les gens peuvent vivre, et

l'approvisionnement en électricité, le réseau de communication et les espaces aériens et maritimes de Gaza.

Je suis ici aujourd'hui, une semaine et demie seulement après qu'un accord de cessez-le-feu a été conclu à la suite d'une nouvelle escalade dans la région. La vie à Tel-Aviv et à Jérusalem a repris son cours. Les diplomates sont passés à autre chose et s'occupent d'autres priorités. La vie à Gaza a également repris son cours normal, mais pour Gaza, la normale signifie le bourdonnement des drones israéliens au-dessus des têtes des habitants à toute heure et le cycle familial de la destruction, de la reconstruction, du deuil et du traumatisme. Entre les guerres, lorsque Gaza ne fait plus la une des journaux et que l'on y prête moins d'attention, la guerre des restrictions à la liberté de circulation se poursuit. Les membres du Conseil de sécurité appellent régulièrement à la levée de ces restrictions, et ces appels sont essentiels et doivent se poursuivre. Mais à quoi ressemblent les restrictions systématiques à la liberté de circulation sur le terrain ? Que signifie réellement le bouclage ? Le bouclage signifie que les personnes risquent d'attendre des semaines, voire des mois, pour obtenir une autorisation de se rendre de Gaza à Jérusalem afin d'accéder à des soins médicaux vitaux. En 2022, un tiers des demandes d'autorisation présentées par des patients et 62 % des demandes d'autorisation présentées par des accompagnants ont été retardées ou refusées. Un quart des patients ont quitté la bande de Gaza sans accompagnateur, dont des centaines d'enfants sans leurs parents.

Le bouclage signifie que si votre mère en Cisjordanie est malade, vous devez prouver à l'armée israélienne qu'elle est en danger de mort pour espérer obtenir un permis qui ne sera valable que pour une durée de trois à cinq jours, tout au plus. Il signifie que si vous souhaitez créer une entreprise à Gaza, il est fort probable que l'ensemble des équipements, des machines et des matières premières dont vous aurez besoin soient considérés par Israël comme étant à double usage. L'obtention de ces articles peut alors prendre des mois, voire des années, et est parfois impossible. C'est de cette manière, et de centaines d'autres, que les décisions prises par Israël continuent d'avoir des répercussions profondes sur tous les aspects de la vie à Gaza. Ce niveau de contrôle crée une responsabilité.

Cette attaque militaire israélienne de grande envergure était la sixième à Gaza, sur fond de centaines de campagnes plus modestes, au cours des 15 dernières années. L'ancien Ministre de la défense de notre pays parlait de « tondre la pelouse ». Les fonctionnaires tiennent

des propos tels que « nous n'avons pas d'autre choix que de gérer la situation » parce qu'« il n'y a pas de solution ». De vrais dirigeants travailleraient sans relâche pour insuffler de l'espoir au lieu de capituler devant l'occupation perpétuelle, les attaques militaires récurrentes, les tirs de roquettes en provenance de Gaza et autres mascarades.

Comme lors des cycles précédents, les responsables israéliens ont déclaré qu'ils protégeaient les citoyens israéliens contre les tirs de roquettes. Je fais partie de ces citoyens. Je ne souhaite à personne de vivre la réalité des tirs de roquettes. La question qui devrait se poser est la suivante : que faut-il faire pour rompre ce cycle ?

Aujourd'hui, 2,2 millions de personnes vivent dans la bande de Gaza. La moitié d'entre elles sont des enfants et près de 70 % ont moins de 30 ans. Les jeunes de Gaza ne connaissent pas d'autre réalité que le bouclage et la guerre. La plupart des habitants n'ont jamais quitté la bande de Gaza. Le taux de chômage s'élève à 46 %, et à 68 % chez les jeunes. Près de 80 % des enfants vivant à Gaza seraient en situation de détresse psychologique. Les enfants et leurs parents connaissent les noms des six enfants qui ont été tués lors de la dernière campagne militaire. Les blessures qui ne sont pas visibles, à savoir les traumatismes, le désespoir et l'impuissance, sont les plus difficiles à guérir. En quoi cette situation est-elle censée contribuer à la sécurité ? Une sécurité et une dissuasion réelles et durables ne sont pas créées par la force, mais par l'espoir.

Le bouclage de Gaza s'inscrit dans le cadre de ce qu'Israël appelle la politique de séparation. Les déplacements entre Gaza, Israël et la Cisjordanie sont interdits, sauf dans des circonstances exceptionnelles. Israël est confronté à des problèmes de sécurité légitimes, mais les restrictions de circulation ne sont pas mises en place uniquement pour des raisons de sécurité. Elles sont le fer de lance d'objectifs politiques visant à faire pression sur la population et à maintenir le contrôle sur la Cisjordanie. Plus important encore, l'interprétation étroite par Israël des obligations qui lui incombent à l'égard des Palestiniens crée une crise de responsabilité.

Les colonies de peuplement et la politique de séparation sont les deux faces d'une même pièce, en ce qu'elles tendent toutes deux à annexer la Cisjordanie. L'isolement de Gaza, ou le bantoustan de Gaza, pour reprendre l'expression du Centre palestinien Al-Mezan pour les droits de l'homme, fragmente la population palestinienne et accentue les désastreuses divisions politiques palestiniennes. L'accès par l'Égypte est plus aisé que par le passé, mais l'Égypte ne permet pas de relier Gaza à la

Cisjordanie et à Israël. C'est comme si la ville de New York avait été coupée du reste de l'État et des États voisins depuis des décennies.

Depuis peu, il est également possible de circuler davantage en empruntant le point de passage piétonnier d'Erez, entre Gaza et Israël, mais pour une seule catégorie de personnes : les travailleurs journaliers palestiniens. Avant la clôture des inscriptions, plus de 140 000 personnes ont déposé une demande de permis, alors que le quota fixé était de 20 000. Cela signifie que moins de 1 % des demandes de permis formulées à Gaza sont satisfaites. Les femmes de Gaza ne font pas partie de ces 1 %. Leurs besoins en matière d'accès professionnel ne sont toujours pas pris en compte dans les critères d'octroi de permis définis par Israël. Un programme qui donne la priorité à la question des femmes et la paix et la sécurité doit tenir compte des conséquences du bouclage sur les besoins propres aux femmes.

Le point de vue de l'organisation Gisha est minoritaire en Israël, mais nous faisons partie d'une société civile dynamique en Israël et en Palestine, qui est de plus en plus menacée. Nos alliés et alliés potentiels sont réduits au silence par des fausses accusations d'antisémitisme, qui compromettent la lutte nécessaire contre les formes réelles et dangereuses d'antisémitisme qui se répandent dans le monde. Il est temps que le Conseil fasse preuve de leadership et de courage, car l'extrémisme dans notre région se nourrit de l'incitation à la violence, de la pauvreté et de l'oppression.

Ce qui me donne de l'espoir, ce sont les nombreux jeunes de Gaza qui osent rêver d'un avenir meilleur et savent qu'ils le méritent, en dépit des dirigeants dont ils sont entourés, qui leur font faux bond. Les peuples du monde entier prennent aussi conscience que la lutte pour la liberté et la dignité ne peut être réprimée éternellement, pas plus par les murs les plus élevés que par les armées les plus puissantes.

Je voudrais, pour terminer, formuler quatre recommandations. Premièrement, les espoirs des jeunes de Gaza doivent être ce qui guide la réflexion des membres du Conseil concernant les mesures audacieuses que leurs gouvernements pourraient prendre. Il n'y a aucune raison de ne pas faciliter la liberté de circulation dont les femmes et les jeunes ont besoin pour réaliser leurs rêves. Deuxièmement, nous devons protéger l'espace réservé à l'action humanitaire et de défense des droits humains en Israël et en Palestine. Face à la montée de l'extrémisme, la société civile joue un rôle essentiel. Troisièmement, nous devons appeler l'attention sur la crise de responsabilité. Les

Palestiniens sont systématiquement punis pour des actes sur lesquels ils n'ont aucun contrôle. La communauté internationale a un rôle particulièrement important à jouer pour mettre fin au bouclage, qui constitue une injustice persistante et pernicieuse et une forme de châtement collectif. Enfin, quatrièmement, je demande aux membres du Conseil de ne pas attendre qu'une nouvelle attaque militaire survienne pour faire figurer de nouveau la question de Gaza et de la Palestine à l'ordre du jour, mais de l'y inscrire parce qu'ils savent que c'est moralement la bonne chose à faire.

La Présidente : Je remercie M^{me} Hary de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé instructif. J'adresse également mes sincères remerciements à M^{me} Hary pour son exposé d'aujourd'hui.

Ce fut un mois difficile pour la région, et les États-Unis présentent leurs condoléances à tous les Israéliens et Palestiniens touchés par les violences en cours.

Lorsque le Conseil de sécurité s'est réuni pour la dernière fois sur cette question (voir S/PV.9309), des centaines de roquettes avaient été tirées sur Israël par des groupes terroristes palestiniens opérant depuis Gaza. Ces attaques ont constitué une menace pour les civils en Israël et porté atteinte aux civils palestiniens à Gaza. À cette occasion, les États-Unis ont réaffirmé leur soutien au droit naturel d'Israël de légitime défense. Nous avons condamné sans équivoque les attaques menées contre Israël et appelé toutes les parties à faire preuve de retenue, tant dans leurs actes que dans leurs discours. Je me félicite que les parties, avec le concours de l'Égypte et du Qatar, aient pris des mesures pour désamorcer la situation et que le cessez-le-feu annoncé le 14 mai ait été respecté, à une exception près. La question que nous devons poser aujourd'hui, à la suite des derniers affrontements, est la suivante : que pouvons-nous faire pour prévenir de nouvelles violences et mieux protéger les civils israéliens et palestiniens ? Nous sommes convaincus que la diplomatie et les échanges directs doivent être au cœur de ces efforts.

Les réunions qui se sont tenues cette année à Aqaba, en Jordanie, et à Charm el-Cheikh, en Égypte, entre Israël et l'Autorité palestinienne, sur convocation de l'Égypte, de la Jordanie et des États-Unis, ont débouché

sur plusieurs engagements importants. Les parties doivent maintenant se concentrer sur la mise en œuvre de ces engagements et s'abstenir de toute action susceptible de provoquer une escalade, qu'il s'agisse de déclarations racistes, d'incitation à la violence ou d'actes de violence.

Les propos tenus le 15 mai par le Président Abbas, dans lesquels il compare les propos d'Israël aux mensonges proférés par le tristement célèbre propagandiste nazi Joseph Goebbels, en sont un bon exemple. Ses paroles constituent un affront flagrant aux victimes et aux survivants de l'Holocauste. Il est tout à fait inacceptable de faire ce genre de déclaration à propos du seul État juif au monde, surtout en cette période de montée de la violence antisémite à l'international. De même, la déclaration du Président Abbas selon laquelle les États-Unis « voulaient se débarrasser des Juifs et tirer profit de leur présence en Palestine » est totalement dénuée de fondement et profondément offensante pour le peuple des États-Unis. Comme je l'ai déjà dit à maintes reprises, les États-Unis appuient tous les efforts déployés pour parvenir à une paix globale, juste et durable fondée sur la solution des deux États, mais la violence et l'incitation à la violence ne font que nous éloigner de cet objectif commun.

Les États-Unis sont également préoccupés par la visite provocatrice d'un ministre israélien au Haram el-Charif/mont du Temple à Jérusalem le 21 mai et par les déclarations incendiaires qui l'ont accompagnée. Ce lieu saint ne doit pas être utilisé à des fins politiques et nous appelons toutes les parties à respecter son caractère sacré. En outre, je tiens à réaffirmer notre position de longue date en faveur du statu quo historique des Lieux saints de Jérusalem. Nous sommes profondément préoccupés par la décision d'Israël d'autoriser des citoyens à établir une présence permanente à l'avant-poste de Homesh, dans le nord de la Cisjordanie, qui, selon la loi israélienne, a été construit illégalement sur des terres palestiniennes privées. Cette décision est en contradiction avec l'engagement écrit pris par l'ancien Premier Ministre Sharon en 2004 et les engagements pris par l'actuel Gouvernement israélien dans le cadre des processus d'Aqaba et de Charm el-Cheikh. Je vais être claire. La poursuite de l'implantation israélienne en Cisjordanie compromet les perspectives de paix. Nous condamnons également catégoriquement les discours racistes prononcés au cours de la marche de la Journée du drapeau à Jérusalem le 18 mai, notamment les slogans « Mort aux Arabes ». Ces slogans sont scandaleux et inacceptables. Les discours haineux, quels qu'ils soient, comme les exemples que je viens de citer, vont à l'encontre des efforts déployés par le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint Moratinos

pour lutter contre le racisme et d'autres formes de sectarisme, y compris l'antisémitisme.

Les États-Unis reconnaissent également que la grave crise budgétaire à laquelle l'Autorité palestinienne est confrontée favorise l'instabilité en Cisjordanie. Nous encourageons toutes les parties de la région à réfléchir à des moyens de soutenir l'Autorité palestinienne et d'atténuer cette crise financière. Le moment est venu d'apporter des contributions dignes de ce nom à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et de poursuivre les efforts de stabilisation à long terme de ses finances.

Pour terminer, je tiens à nouveau à exhorter toutes les parties à faire preuve de retenue, tant dans leurs actes que dans leurs paroles, et à trouver des moyens de renforcer la confiance, par exemple en restituant les dépouilles des personnes tuées dans le conflit. À cet égard, je pense en particulier à Hadar Golden. Nous devons trouver un moyen pour que ses parents puissent retrouver la paix. Toutes les parties doivent désamorcer les tensions, empêcher toute nouvelle perte en vies humaines et renouveler leur engagement en faveur d'efforts tels que ceux convenus à Aqaba et à Charm el-Cheikh, qui permettront de rétablir la confiance et de créer les conditions propices à un dialogue constructif. Nous devons tous contribuer notre part, en tant que membres du Conseil, pour aider à construire un avenir où Israéliens et Palestiniens jouiront d'une liberté, d'une sécurité et d'une dignité égales.

M^{me} Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Tor Wennesland et M^{me} Tania Hary de leurs exposés.

L'événement récent le plus important est le cessez-le-feu conclu la semaine dernière entre Israël et Gaza, qui met fin à des jours de violence au cours desquels de nombreuses personnes ont été tuées ou blessées. Le Japon félicite l'Égypte, ainsi que le Qatar, le Liban et les États-Unis, du rôle qu'ils ont joué dans l'instauration du cessez-le-feu, et nous sommes encouragés par le fait qu'il a été largement respecté. Le Conseil de sécurité doit appeler toutes les parties à respecter le cessez-le-feu et poursuivre ses efforts pour faire en sorte que l'accord améliore durablement la paix et la sécurité dans la région.

Le nombre de victimes enregistré cette année est totalement inacceptable. Nous exhortons toutes les parties à mettre en œuvre les engagements énoncés dans les communiqués issus des pourparlers à cinq tenus à Aqaba et à Charm el-Cheikh. Le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne doivent s'abstenir de toute

provocation, y compris l'incitation à la violence, et doivent travailler ensemble de manière constructive.

Le Japon reste l'un des principaux donateurs de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Cette année, nous célébrons le soixante-dixième anniversaire du partenariat entre le Japon et l'Office. C'est en 1953, avant même que le Japon ne rejoigne l'ONU, que nous avons apporté notre première contribution financière à l'Office, à une époque où le Japon se débattait encore pour surmonter les ravages de la guerre. La semaine dernière, nous avons organisé une manifestation au cours de laquelle la Commissaire générale adjointe de l'UNRWA, M^{me} Leni Stenseth, a souligné le rôle crucial que joue l'Office dans la fourniture de services sociaux fondamentaux, notamment en matière de santé et d'éducation, aux réfugiés palestiniens. L'UNRWA étant confronté à un grave déficit de financement, le Japon insiste sur l'importance de la conférence d'annonce de contributions qui se tiendra le 2 juin, et appelle tous les États Membres à aider l'Office à poursuivre son travail indispensable.

Nous condamnons les actes unilatéraux inacceptables des deux parties. Le Japon appelle Israël à cesser immédiatement l'expansion des colonies de peuplement, les démolitions, les transferts forcés, les expulsions, les violences perpétrées par les colons et les incursions militaires. Nous appelons également les groupes militants palestiniens à cesser les attaques contre les civils israéliens et à s'abstenir de tout tir de roquette sur Israël.

En ce qui concerne le Japon, le Premier Ministre Kishida a récemment tenu une réunion au sommet à Tokyo avec S. M. le Roi Abdullah II de Jordanie. Les deux dirigeants ont souligné la nécessité pour les deux parties de faire preuve de la plus grande retenue et d'éviter toute action unilatérale. Au bout du compte, le conflit ne sera réglé que par des négociations directes entre les parties pour parvenir à la solution des deux États, avec Israël et la Palestine vivant côte à côte dans la paix, la sécurité et le respect mutuel. Le Japon soutient tous les efforts déployés pour atteindre cet objectif.

M. Abushahab (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Tor Wennesland de son exposé détaillé et de ses efforts infatigables pour désamorcer la situation, en particulier au cours des derniers mois. Je remercie également M^{me} Tania Hary de son exposé, dans lequel elle a mis en lumière la situation difficile dans la bande de Gaza.

La présente séance intervient au cours d'un mois qui a été marqué par des événements graves dans le Territoire palestinien occupé. Ces événements contribuent à l'escalade qui se poursuit depuis le début de l'année, malgré les nombreuses séances du Conseil et les appels répétés de la communauté internationale à mettre un terme à toutes les mesures unilatérales. La situation actuelle laisse présager de nouvelles répercussions inquiétantes. Nous devons donc accomplir de véritables progrès pour rétablir le calme et définir une trajectoire politique claire susceptible d'ouvrir la voie à un règlement du conflit et à la solution des deux États.

Nous devons admettre que l'escalade continue est le fruit d'actes de provocation récurrents, dont les conséquences desservent toutes les parties. L'escalade observée ce mois-ci dans la bande de Gaza et en Israël en témoigne. Nous avons donc besoin que les parties s'engagent clairement à cesser toutes les hostilités et pratiques illégales et fassent preuve de la plus grande retenue si nous voulons éviter une spirale de violence sans précédent et d'affrontements à grande échelle. Dans ce contexte, nous condamnons les raids israéliens qui ont ciblé des zones de la bande de Gaza et fait plusieurs morts et blessés parmi les Palestiniens, dont des femmes et des enfants. De même, nous condamnons les discours provocateurs tenus au cours de la marche du Jour du drapeau, ainsi que la prise d'assaut répétée de la mosquée Al-Aqsa par des extrémistes et des membres de la Knesset et du Gouvernement israélien, le dernier en date étant le Ministre Ben-Gvir, qui a fait une nouvelle incursion sur le site dimanche dernier. Ces provocations, qui ont donné lieu à des affrontements quelques jours seulement après la conclusion d'un cessez-le-feu à Gaza, soulignent l'extrême fragilité de la situation et le niveau élevé de tension. Nous réaffirmons une fois de plus la fermeté de notre position en appelant à la protection pleine et entière de la mosquée Al-Aqsa et au respect du rôle du Royaume hachémite de Jordanie en tant que gardien des Lieux saints et des dotations de la ville de Jérusalem, conformément au droit international. Nous insistons également sur la nécessité urgente de renoncer aux discours de haine et à la violence, en particulier dans les zones en proie à des tensions.

S'il incombe aux parties concernées de désamorcer la situation, nous soulignons les contributions importantes apportées par les médiateurs régionaux et internationaux pour contenir la situation et promouvoir la paix, les plus récentes étant les efforts inlassables déployés par la République arabe d'Égypte pour parvenir à un cessez-le-feu, rétablir le calme à Gaza et mettre fin à l'effusion de sang parmi les civils. Il est par conséquent impératif

que la communauté internationale continue d'œuvrer, au cours de la période à venir, à maintenir et consolider durablement le fragile cessez-le-feu, tout en explorant de nouvelles voies pour créer un environnement propice à la paix et un horizon politique qui ramènera les parties à la table des négociations. À cet égard, nous espérons vivement faire fond sur les réunions tenues à Aqaba, en Jordanie, et à Charm el-Cheikh, en Égypte, tout en préservant les avancées réalisées au cours des pourparlers.

Les conditions humanitaires et économiques dans le Territoire palestinien occupé restent très préoccupantes, tout particulièrement en ce qui concerne la bande de Gaza, qui ne supportera pas une nouvelle escalade. Sa population est déjà aux prises avec des niveaux élevés de pauvreté et de chômage, alors même qu'elle tente de se relever des événements de ces dernières années. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la tenue, ce mois-ci, de la réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, pour discuter des défis posés à l'amélioration de la situation économique du peuple palestinien et des solutions potentielles. Nous notons toutefois que l'amélioration des conditions de vie dans le Territoire palestinien occupé nécessite avant tout de mettre un terme aux activités de colonisation en cours, aux démolitions, aux déplacements et aux restrictions à la circulation des personnes et des biens. Tous ces actes constituent des violations du droit international, y compris du droit international humanitaire, et aggravent encore la situation humanitaire et économique. Nous condamnons la récente décision du Gouvernement israélien d'établir une présence permanente dans l'un des avant-postes de colonies du nord de la Cisjordanie, ainsi que toutes les tentatives visant à légitimer ces avant-postes.

Enfin, nous réaffirmons l'appel lancé dans le communiqué final issu du Sommet de la Ligue des États arabes, qui s'est tenu à Djedda, en Arabie saoudite, la semaine dernière, à intensifier les efforts pour parvenir à un règlement global et juste de la question palestinienne, conformément aux références internationales convenues, en particulier l'Initiative de paix arabe et les résolutions internationales pertinentes. Nous rappelons que le peuple palestinien mérite de vivre dans la sécurité, la paix et la dignité.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier M. Tor Wennesland de son exposé instructif et M^{me} Tania Hary de son intervention riche en enseignements.

Le Brésil reste profondément préoccupé par la situation qui règne en Israël et en Palestine. Nous

déplorons vivement la perte de vies humaines, y compris d'enfants, à la suite des frappes aériennes israéliennes et des tirs aveugles de roquettes contre le territoire israélien au cours d'un nouveau mois marqué par de nombreux événements. Nous adressons nos sincères condoléances aux familles qui ont perdu leurs proches.

Le Brésil félicite l'Égypte pour son rôle central dans la facilitation de la cessation des hostilités, et exprime sa gratitude à toutes les parties qui ont déployé des efforts pour parvenir au cessez-le-feu. Nous appelons toutes les parties à respecter cet accord et à redoubler d'efforts pour faire preuve de retenue. Malheureusement, peu de temps après l'annonce du cessez-le-feu, des incidents affligeants ont émaillé la marche annuelle du drapeau dans la vieille ville de Jérusalem. La participation d'autorités israéliennes de haut rang à cette manifestation et à une visite au Haram el-Charif ne contribue pas à stabiliser la situation et à ramener le calme dans la région. Comme l'a souligné M. Wennesland, et nous partageons son avis, les dirigeants ont la responsabilité de prendre position contre l'extrémisme et de condamner sans ambiguïté les actes de violence et d'incitation. Les attaques injustifiables dont ont fait l'objet des journalistes pendant la marche du drapeau sont également très préoccupantes. En période de conflit, les journalistes et les professionnels des médias, en tant que civils, sont protégés par le droit international humanitaire. Ils jouent un rôle inestimable en assurant la libre circulation de l'information.

Le Brésil réaffirme son engagement de longue date en faveur de la solution des deux États, la Palestine et Israël vivant côte à côte dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières mutuellement convenues et internationalement reconnues. Pour mettre un terme à ce conflit prolongé, il convient de s'attaquer à certaines questions difficiles en suspens. L'expansion des colonies de peuplement israéliennes, en violation flagrante du droit international, est l'une d'entre elles. En plus d'attiser la violence et la haine, les activités de colonisation dressent des obstacles sur la voie de la paix en compromettant la viabilité d'un État palestinien d'un seul tenant. Les récents rapports faisant état de l'intention de poursuivre l'expansion à grande échelle des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie sont alarmants. Le Brésil demande également à Israël de mettre un terme à la poursuite des démolitions et des confiscations de structures palestiniennes, ainsi qu'aux déplacements de familles palestiniennes. Nous condamnons fermement la démolition, le 7 mai, d'une école financée par l'Union européenne dans la zone C. À cet égard, il convient de rappeler la résolution 2601 (2021), qui appelle à la sauvegarde du droit à l'éducation et

souligne la nécessité de maintenir des services éducatifs ininterrompus dans les situations de conflit.

Il est aussi question de la situation financière critique de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Il est vital de garantir un financement et un soutien adéquats à l'Office afin de maintenir les services essentiels en faveur du peuple palestinien, notamment les programmes d'éducation, lesquels sont cruciaux pour offrir aux enfants palestiniens une éducation de qualité et leur donner l'espoir d'un avenir meilleur. L'UNRWA joue un rôle indispensable dans le maintien de la stabilité au Moyen-Orient, notamment en maintenant les moyens de subsistance des habitants de Gaza. En fournissant des services essentiels, l'UNRWA améliore non seulement leur qualité de vie, mais favorise également la stabilité sociale, ce qui est crucial pour les efforts de consolidation de la paix dans la région.

Depuis le début de l'année, les parties se sont engagées à renoncer aux actions unilatérales provocatrices et à poursuivre les efforts en faveur de la désescalade. Le Brésil espère qu'elles s'efforceront de concrétiser leurs promesses par des politiques et des initiatives responsables et constructives visant à améliorer la situation sur le terrain. Cela constituera un premier pas important vers la création d'un environnement propice au dialogue en vue d'une solution juste et globale au conflit.

Pour terminer, je tiens à exprimer une fois de plus la reconnaissance du Brésil au Coordonnateur spécial, M. Wennesland, pour son travail. Nous apprécions à leur juste valeur les exposés détaillés qu'il présente au Conseil de sécurité et les efforts inlassables qu'il déploie pour apaiser les tensions sur le terrain. Le Brésil souscrit à l'analyse selon laquelle se contenter de gérer indéfiniment ce conflit n'est pas une option viable. Le Conseil doit sérieusement réfléchir au rôle qu'il doit jouer pour contribuer à briser ce cercle vicieux de la violence et relancer le processus de paix, qui est au point mort.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais, moi aussi, remercier le Coordonnateur spécial pour le point qu'il a fait de l'évolution de la situation sur le terrain, ainsi que pour l'action qu'il mène sans relâche. Je remercie aussi M^{me} Hary de son témoignage saisissant et de ses observations éclairantes.

Nous venons de connaître des semaines marquées par une escalade des tensions et une recrudescence d'échanges de tirs, qui ont fait un grand nombre de victimes et de blessés, toujours en convalescence. Ces

événements, qui sont lourds de répercussions pour les civils, sont de plus en plus fréquents, et l'augmentation du nombre de morts palestiniens et israéliens est un sujet de préoccupation majeure. Nous saluons le cessez-le-feu conclu entre Israël et le Jihad islamique palestinien, et nous félicitons l'Égypte et les autres acteurs internationaux et régionaux pour les efforts qu'ils ont déployés afin d'éviter un embrasement sur le terrain. Nous appelons les parties à mettre pleinement en œuvre le cessez-le-feu, à préserver le calme récemment rétabli et à garder à l'esprit que ce sont toujours les civils qui paient le prix fort des tensions et de la violence.

Le peuple israélien ne mérite pas de vivre sous la menace de tirs aveugles de roquettes effectués par des groupes terroristes depuis Gaza ou d'autres actes violents le prenant pour cible. Nous appuyons pleinement le droit d'Israël à une légitime défense proportionnée. Il convient de noter qu'un grand nombre des roquettes lancées de manière irréfléchie par les groupes islamiques tombent également à l'intérieur du territoire palestinien, faisant des victimes innocentes. Nous sommes profondément préoccupés par les répercussions malheureuses du conflit sur les civils palestiniens, notamment les femmes et les enfants. Le droit international humanitaire doit être intégralement appliqué et respecté, et il faut éviter de faire des victimes civiles. Que les vies soient israéliennes ou palestiniennes, elles ont la même valeur. Il faut briser le cycle de la violence et s'abstenir de toute action unilatérale pouvant contribuer à sa relance. Les deux parties doivent faire preuve de la plus grande retenue. C'est la condition *sine qua non* pour susciter ce qui fait actuellement défaut, c'est-à-dire l'espoir.

Il est consternant de constater que les discours discriminatoires, le racisme et l'antisémitisme sont de plus en plus fréquents. L'Albanie condamne fermement toutes ces manifestations provocatrices et néfastes, qui incitent à la haine entre les gens et deviennent une source directe de violence. Nous sommes préoccupés par les incidences de tels comportements sur les journalistes et la liberté d'information. Défiler en chantant « Mort aux Palestiniens ! » est intolérable. C'est aussi répréhensible que de souhaiter la mort des Israéliens. Tous les dirigeants ont la responsabilité de prendre des mesures contre les extrémistes et de dénoncer les actes de violence et d'incitation.

L'Albanie soutient sans réserve la liberté de religion et de conviction ainsi que le statu quo historique régissant les Lieux saints à Jérusalem. Nous saluons le rôle particulier de gardien joué par la Jordanie. Les Lieux saints de Jérusalem sont des endroits réservés à la prière.

Nous appelons les responsables à s'abstenir de toute action provocatrice qui porte atteinte aux droits et heurte les sensibilités des fidèles au Haram el-Charif/mont du Temple. La coexistence pacifique entre musulmans, juifs et chrétiens, le respect de la diversité religieuse et la tolérance à l'égard des différentes confessions et croyances sont des valeurs fondamentales qu'il convient de préserver soigneusement et de chérir davantage.

Les engagements pris au cours des réunions d'Aqaba et de Charm el-Cheikh indiquent clairement ce que les parties doivent faire de bonne foi pour éviter l'escalade et prendre des mesures utiles en vue d'un règlement pacifique entre Israéliens et Palestiniens. Nous appelons les parties à respecter ces engagements et à s'abstenir de toute action susceptible de compromettre les perspectives de paix. Dans ce contexte, nous réaffirmons notre position selon laquelle les colonies de peuplement et les implantations sauvages sont illégales au regard du droit international et que leur expansion constitue un obstacle à la solution des deux États. Les actes de violence aveugles commis par les colons israéliens contre des civils palestiniens, y compris la destruction de maisons, d'écoles et de biens, sont déplorables et doivent faire l'objet d'enquêtes en bonne et due forme.

Nous saluons les efforts déployés par l'Allemagne, la France, l'Égypte et la Jordanie pour raviver les perspectives politiques d'un règlement pacifique du conflit au Moyen-Orient, ainsi que leur volonté de travailler avec toutes les parties à la reprise d'un processus politique crédible. Nous saluons également tous les efforts déployés pour promouvoir et élargir les Accords d'Abraham. Il serait bénéfique pour tous les pays du Moyen-Orient de vivre en sécurité et d'entretenir des relations économiques et de bon voisinage. À cet égard, je réaffirme le plein appui de l'Albanie à une solution juste et négociée prévoyant deux États, à l'intérieur des frontières de 1967. Tous les efforts déployés en ce sens sont positifs et bienvenus. La seule voie envisageable est celle d'une paix globale entre Israéliens et Palestiniens, avec un Israël sûr et sécurisé et une Palestine viable, indépendante et démocratique. Nous ne le dirons jamais assez, seule une solution prévoyant deux États pour deux peuples, avec une reconnaissance mutuelle et Jérusalem pour capitale commune, permettra aux deux parties, Israéliens et Palestiniens, de vivre en voisins dans la sûreté et la sécurité et de jouir de la liberté, de la dignité et de la justice.

La paix est nécessaire, et la paix est possible. Mais elle n'apparaîtra pas par enchantement et ne tombera pas du ciel. Elle requiert du courage, de la clairvoyance, du

leadership et de la confiance entre les parties pour qu'elle ne soit pas condamnée à être, comme cela semble être le cas aujourd'hui, une tâche sisyphéenne.

M. Afonso (Mozambique) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, du point important qu'il a fait et de l'action qu'il mène en faveur de la paix, de la stabilité et de la compréhension au Moyen-Orient. Nous remercions la Directrice exécutive de Gisha, M^{me} Tania Hary, de l'excellent exposé qu'elle a présenté au Conseil de sécurité.

À la précédente séance du Conseil consacrée au processus de paix au Moyen-Orient et au conflit israélo-palestinien en avril (voir S/PV.9309), nous avons condamné le nombre élevé de morts, de blessés et de détenus ainsi que les importantes occupations de terres qui ont eu lieu dans la région. Aujourd'hui, nous souhaitons de nouveau lancer un appel pour que cessent l'occupation et l'agression illégales. Et surtout, nous plaidons pour une reprise immédiate des négociations et la revitalisation du processus de paix entre les parties au conflit. Dans un contexte marqué par ce qui semble être des signes prometteurs de normalisation et de détente au Moyen-Orient, le sort inchangé du peuple palestinien dans les territoires occupés et l'érosion des perspectives d'une solution des deux États sont profondément inquiétants. Cela témoigne de notre gigantesque échec collectif à contraindre les parties au conflit à faire les véritables concessions qui s'imposent pour que la paix puisse triompher après près de sept décennies de conflit.

Nous saluons les efforts diplomatiques déployés récemment dans la région en vue de relancer le processus de paix et de lever les principaux obstacles à la paix entre Israéliens et Palestiniens. Nous soutenons ces initiatives, et appelons les parties à les poursuivre sérieusement. Nous exhortons Aussi Israël à mettre un terme à l'expansion de ses colonies et à l'occupation des terres, car ces agissements rendent difficile la réalisation de l'objectif principal qui est de parvenir à une solution des deux États. Nous demandons au Conseil d'user de son influence pour qu'Israéliens et Palestiniens respectent les décisions entérinées au niveau international en faveur d'une solution juste, fondée sur les décisions du Conseil, les résolutions de l'Assemblée générale, les principes de Madrid et l'Initiative de paix arabe.

Nous demandons à la communauté internationale de fournir d'urgence un appui plus important, prévisible et durable à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

et au Programme alimentaire mondial. Ils doivent pouvoir répondre à la situation humanitaire désastreuse de la Palestine. Nous renouvelons nos sincères remerciements au Coordonnateur spécial pour les efforts inlassables qu'il déploie afin de relancer un processus politique véritable et légitime, qui mènera à la paix. Le Mozambique réaffirme sa position de longue date et fondée sur les principes en faveur du droit à l'autodétermination du peuple palestinien et du droit à l'existence de l'État d'Israël.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Coordonnateur spécial Tor Wennesland de son exposé et vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir convoqué cette séance. Je remercie également Tania Hary, dont nous avons écouté la déclaration avec attention.

Le mois de mai a été marqué par les tirs aveugles de centaines de roquettes depuis Gaza en direction d'Israël, qui ont provoqué la mort d'au moins un civil et fait plusieurs blessés, et par l'opération militaire menée par Israël à Gaza, qui a causé la mort de dizaines de personnes, dont un grand nombre de civils, de femmes et d'enfants. Ces événements, comme tous les actes de violence contre les civils, où qu'ils se produisent, sont préoccupants et répréhensibles.

Nous reconnaissons le droit à la légitime défense mais nous rappelons également que le respect des normes du droit international et du droit international humanitaire n'est pas facultatif et que nul ne peut s'y soustraire. Nous saluons les efforts entrepris pour mettre fin aux affrontements et exhortons les parties à continuer de respecter le cessez-le-feu convenu. Le Conseil doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour prévenir une nouvelle escalade. De même, nous demandons une fois de plus aux parties de s'abstenir d'inciter à la violence ou de commettre des actes de provocation. Les positions, les propos et les actes extrémistes et fanatiques sont les principaux facteurs qui alimentent un cycle de violence auquel il est important de mettre fin. Il y a quelques jours, nous avons été témoins de nouvelles tensions dans les Lieux saints de Jérusalem, dont le statut doit être respecté, et dans d'autres lieux. Au risque de me répéter, je souligne l'appel à la retenue et à faire preuve de bon sens. Nous devons être conscients que la violence ne fait qu'engendrer davantage de violence.

Les facteurs persistants de conflit créent un climat de méfiance et des tensions, qui nuisent aux perspectives d'avancer vers un règlement politique. Comme le Conseil l'a exprimé dans la déclaration présidentielle adoptée en février (S/PRST/2023/1), nous nous opposons fermement à toutes les mesures unilatérales qui entravent la

paix, notamment, entre autres, la construction et l'expansion de colonies de peuplement, la confiscation de terres palestiniennes et la « légalisation » des avant-postes de colonies, la destruction de maisons palestiniennes et le déplacement de civils. À cet égard, nous condamnons la démolition d'une école en Cisjordanie, près de Bethléem, le 7 mai. Cet acte nuit au droit des enfants à l'éducation et ne contribue nullement à créer un climat de détente et de dialogue.

Nous savons que les ressources sont limitées et qu'il faut établir un ordre de priorités. Au troisième étage du bâtiment de l'Assemblée générale, à quelques mètres de cette salle, se trouve un graphique qui compare les ressources destinées à l'armement aux ressources consacrées à l'aide au développement et à l'aide humanitaire. Avec ce graphique à l'esprit, je voudrais évoquer la situation humanitaire, et en particulier le travail de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et la situation financière précaire qui est la sienne. Il incombe à la communauté internationale de répondre aux besoins des populations déplacées, quels que soient les causes ou les acteurs à l'origine du conflit. Nous appelons tous ceux qui sont en mesure d'apporter des contributions à le faire dans le cas présent et en toutes circonstances. Si l'on consacrait ne serait-ce qu'une partie de ce que l'on dépense en roquettes, en avions de guerre et en missiles au financement du développement et du bien-être des populations, il est très probable que avancerions vers des solutions qui paraissent aujourd'hui éloignées et quasiment impossibles.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à remercier le Coordonnateur spécial Wennesland et M^{me} Hary de leurs exposés instructifs.

Les conditions de sécurité en Israël et dans les territoires palestiniens occupés ont continué de se détériorer, au détriment des Israéliens comme des Palestiniens. À Gaza, le Jihad islamique palestinien et d'autres factions militantes ont tiré 1 748 roquettes en direction d'Israël. Les tirs aveugles de roquettes depuis Gaza ont provoqué la mort d'un Israélien et de quatre habitants de Gaza. Le Royaume-Uni condamne sans équivoque les tirs aveugles de roquettes contre des civils, et bien entendu toutes les formes de terrorisme. Le Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni s'est félicité de l'annonce d'un cessez-le-feu entre Israël et les factions militantes à Gaza et remercie l'Égypte, le Qatar et les États-Unis de leur aide. Nous exhortons toutes les parties à honorer le cessez-le-feu et à prévenir de nouvelles pertes en vies humaines.

Le Royaume-Uni appuie le droit d'Israël à la légitime défense. Mais la conduite d'Israël doit toujours être conforme au droit international humanitaire, y compris les principes de distinction, d'humanité, de proportionnalité et de nécessité militaire. Nous avons pris connaissance avec préoccupation des informations faisant état d'au moins 12 victimes civiles, dont six enfants, à la suite de frappes israéliennes contre Gaza. D'autres morts ont également été recensées ce mois en Cisjordanie, où les forces de sécurité israéliennes ont tué 110 Palestiniens cette année, y compris des militants et des civils. Si les tueries se poursuivent à ce rythme, l'année 2023 sera la plus meurtrière pour les Palestiniens en Cisjordanie depuis que l'ONU a commencé à tenir des statistiques en 2004. Les forces de sécurité israéliennes doivent faire preuve de retenue dans l'usage de la force et mener des enquêtes sur les victimes civiles. Dix-neuf Israéliens, résidents et touristes, notamment Lucy, Maia et Rina Dee, ont déjà été tués dans des attaques terroristes en 2023. L'Autorité palestinienne doit également reprendre le contrôle de la zone A et prendre des mesures pour lutter contre le terrorisme.

Il ne sera pas possible de remédier au conflit tant qu'Israël et les Palestiniens ne mettront pas fin à leur discours incendiaire et à l'incitation, comme ils l'ont convenu à Charm el-Cheikh le 19 mars. Pourtant, pas plus tard que la semaine dernière, nous avons entendu des slogans et des injures racistes de la part du Président Abbas et des participants israéliens à la parade de la Journée du drapeau à Jérusalem. Ces propos et cette incitation, auxquels se laissent notamment aller les dirigeants politiques israéliens et palestiniens, nuisent à la cause de la paix. Israël doit également s'attaquer à la violence et à la coercition croissantes des colons, qui ont donné lieu lundi au transfert forcé de la population palestinienne d'Aïn Samia, et renoncer à l'expansion des colonies, qui est illégale au regard du droit international.

Enfin, le Royaume-Uni soutient fermement le statu quo historique régissant les Lieux saints de Jérusalem et apprécie à sa juste valeur le rôle important du Royaume hachémite de Jordanie en tant que gardien de ces lieux. Le Royaume-Uni reste fermement convaincu qu'une solution négociée prévoyant deux États, dans les frontières de 1967 et avec Jérusalem comme capitale commune, est le seul moyen de garantir une paix, une sécurité et une prospérité durables aux parties.

À la réunion de la Commission spéciale de l'Assemblée générale pour les annonces de contributions volontaires à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

(UNRWA), qui se tiendra en juin, il sera crucial que la communauté internationale donne à l'Office une assise durable si nous voulons préserver la fourniture de services essentiels à des millions de réfugiés palestiniens. L'UNRWA est indispensable à la stabilité de la région.

Comme l'a déclaré le Ministre des affaires étrangères le 14 mai, le Royaume-Uni soutiendra tous les efforts visant à promouvoir le dialogue et à créer une voie vers une paix juste et durable. Le premier pas à faire dans cette voie est clair. Les deux parties doivent honorer les engagements qu'elles ont pris de bonne foi à Aqaba et à Charm el-Cheikh.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé détaillé sur la situation dans les territoires palestiniens occupés. Nous avons également écouté les observations de M^{me} Tania Hary.

L'escalade sans précédent de la violence dans la zone de conflit arabo-israélienne reste au centre de l'attention internationale. Les raids militaires effectués par Israël en Cisjordanie à Jénine, Jéricho, Naplouse et Houara, les affrontements provoqués par les violations du statu quo dans les Lieux saints de Jérusalem, en particulier dans l'enceinte de la mosquée Al-Aqsa, et l'intensification de la violence dans la bande de Gaza ont fait plus de 100 morts et des milliers de blessés parmi les Palestiniens depuis le début de l'année. Le nombre de victimes israéliennes est également en hausse. L'armée de l'air israélienne continue de lancer des frappes aveugles sur la Syrie, notamment sur l'aéroport d'Alep, qui sert à faire parvenir de l'aide humanitaire aux victimes du tremblement de terre dévastateur. Les accrochages le long de la Ligne bleue avec le Liban se sont multipliés de manière alarmante, culminant dans l'échange de tirs de roquettes le plus intense depuis 2006.

Il ne fait aucun doute que les mesures unilatérales visant à établir des faits accomplis sur le terrain et l'absence de perspectives concernant la reprise du processus de paix comptent toujours parmi les facteurs qui contribuent à la détérioration de la situation sur place. Au premier rang de ces agissements, on peut citer le taux record de construction de colonies de peuplement israéliennes, avec 7 157 logements approuvés cette année, soit le double des chiffres de 2021 et de 2022, et la légalisation rétroactive d'avant-postes, ainsi que les expropriations de terres et les démolitions des habitations palestiniennes qui s'y trouvent. En outre, le nombre d'arrestations arbitraires de Palestiniens, y compris des mineurs, a augmenté, avec plus de 2 000 personnes arrêtées depuis le début de l'année.

Les cas impliquant un usage disproportionné de la force et le recours à des mesures de pression socioéconomiques sont également plus fréquents. Il est à noter que ni les réunions d'Aqaba et de Charm el-Cheikh, ni la déclaration de la Présidente du Conseil de sécurité condamnant ces mesures unilatérales d'Israël (S/PRST/2023/1) n'ont eu d'effet tangible. Pendant ce temps, la construction de 700 logements dans la colonie de Giv'at Hamatos, à Jérusalem-Est, a été approuvée en avril.

Dans ces conditions, les Palestiniens choisissent de plus en plus de résister et multiplient les efforts pour défendre leurs droits légitimes devant les instances internationales telles que la Cour internationale de Justice, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Le conflit israélo-palestinien met clairement en évidence la politique de deux poids, deux mesures de nos collègues des États-Unis, qui poursuivent leurs tentatives unilatérales de remédier à la détérioration de la situation sur le terrain en remplaçant une paix véritablement politique par une trêve économique. Après avoir bloqué les travaux des médiateurs internationaux du Quatuor pour le Moyen-Orient, les États-Unis s'obstinent à promouvoir la normalisation arabo-israélienne tout en contournant un règlement juste de la question palestinienne. Le vrai paradoxe est que Washington, qui aspire à être le seul parrain du processus de paix au Moyen-Orient, a depuis longtemps et définitivement perdu la neutralité et l'impartialité indispensables à un honnête médiateur. Avec les décisions prises par l'Administration précédente de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël et la souveraineté israélienne sur les hauteurs du Golan, les États-Unis ont fait une croix sur leur engagement à respecter les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Dans ce contexte préoccupant, nous ne pouvons que nous féliciter de la décision tant attendue de la Ligue des États arabes de réintégrer la Syrie. Nous sommes d'avis que la reprise de la participation de la Syrie aux travaux de la Ligue, dont elle est un membre fondateur, contribuera à améliorer l'atmosphère au Moyen-Orient, y compris en ce qui concerne le conflit arabo-israélien. La décision de la Ligue traduit la volonté du monde arabe de coordonner davantage les efforts déployés pour régler par la négociation les problèmes en cours dans la région.

Nous estimons que la communauté internationale doit continuer de faire valoir la nécessité de relancer les négociations directes entre Palestiniens et Israéliens sur une base juridique internationale universellement reconnue pour toutes les questions relatives au statut final, c'est-à-dire les frontières, les réfugiés, les ressources en

eau et Jérusalem. Seule une véritable reprise du processus de paix, avec en son centre une solution prévoyant deux États, contribuera à réduire la violence et la radicalisation et à restaurer la confiance mutuelle au Moyen-Orient.

M. de Rivière (France) : Je remercie M. Wennesland et M^{me} Hary pour leurs présentations.

La France est préoccupée par la poursuite des mesures unilatérales. Elle condamne la décision des autorités israéliennes qui autorise l'établissement de colons à Homesh, dans le nord de la Cisjordanie occupée. Cette décision, comme toutes les annonces d'extension ou de création de colonies, est contraire au droit international. Elle contrevient par ailleurs aux engagements pris par Israël à l'occasion des réunions d'Aqaba et de Charm el-Cheikh. La France appelle le Gouvernement israélien à revenir sur cette décision. Elle ne reconnaîtra jamais l'annexion illégale de territoires, ni la légalisation de colonies sauvages.

La France exprime également sa préoccupation après la deuxième visite du Ministre israélien de la sécurité nationale sur l'esplanade des Mosquées le 21 mai. Il s'agit là d'une provocation. La France rappelle la nécessité de préserver le statu quo historique sur les Lieux saints à Jérusalem et souligne l'importance du rôle spécifique de la Jordanie à cet égard.

Ces mesures unilatérales alimentent les tensions sur le terrain. La France salue le cessez-le-feu entré en vigueur le 13 mai au soir, grâce aux efforts de médiation de l'Égypte, avec le soutien de l'ONU et du Qatar. Nous appelons à une ouverture durable des accès à Gaza et à une levée du blocus, assortie de garanties de sécurité crédibles pour Israël. La France continuera par ailleurs à condamner toute attaque visant Israël, et réitère son attachement indéfectible à sa sécurité. Toutes les pertes de vies civiles sont inacceptables. Cette récente escalade n'a fait que renforcer la souffrance des populations civiles. Dans les territoires occupés, la situation reste précaire. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies n'ont plus les moyens financiers de fonctionner normalement. D'ici au mois d'août, le Programme alimentaire mondial sera contraint de suspendre une partie de ses opérations en Cisjordanie et à Gaza s'il ne reçoit pas de fonds. De même, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient a besoin de ressources supplémentaires d'ici cet été pour continuer ses opérations.

Le Conseil de sécurité a donc la responsabilité de défendre la solution des deux États et de faire respecter les

résolutions qu'il a adoptées. La France salue les efforts des États-Unis, de l'Égypte et de la Jordanie pour permettre aux parties de renouer le dialogue. Nous appelons celles-ci à respecter leurs engagements, en particulier en matière de colonisation, mais aussi s'agissant du respect des prérogatives sécuritaires de l'Autorité palestinienne en zone A.

Comme l'ont rappelé les Ministres des affaires étrangères de la France, de l'Allemagne, de l'Égypte et de la Jordanie lors de la septième réunion du Groupe d'Amman/Munich le 11 mai, il est essentiel de relancer un processus politique crédible menant à une paix globale, juste et durable entre les Israéliens et les Palestiniens. La France se tient prête à contribuer à ces efforts aux côtés de ses partenaires. L'ONU, et notamment le Coordonnateur spécial, a un rôle important à jouer.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Tor Wennesland et M^{me} Hary de leurs exposés.

Ce mois-ci, les territoires palestiniens occupés, en particulier la bande de Gaza, ont connu de nouvelles tensions. Le 10 mai, le Conseil de sécurité a organisé des consultations d'urgence à la demande des Émirats arabes unis, de la France et de la Chine. Grâce aux efforts de médiation de l'Égypte et d'autres pays concernés, les parties en présence ont finalement conclu un accord de cessez-le-feu. Toutefois, il convient de noter la récurrence des tensions et du conflit entre la Palestine et Israël au cours des dernières années, preuve s'il en est que le processus de paix, depuis longtemps au point mort, et la gestion fragmentaire de cette crise ne sont pas viables et qu'il n'y a pas d'autre option qu'une solution globale et juste.

À cet égard, je voudrais souligner trois points.

Premièrement, le statu quo historique concernant les Lieux saints de Jérusalem doit être respecté et maintenu. Le 21 mai, pour la deuxième fois cette année, un haut responsable de la sécurité israélienne s'est rendu sur l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa, ce qui a ravivé les tensions. En ce qui concerne la question des Lieux saints, Israël doit cesser ses provocations, garantir la liberté de culte pour les fidèles musulmans, préserver la paix et la tranquillité des Lieux saints et respecter le rôle de gardien de la Jordanie.

Deuxièmement, l'expansion illégale des colonies de peuplement dans les territoires occupés doit cesser. Les activités de peuplement violent le droit international et la résolution 2334 (2016). Depuis le début de l'année, Israël a continué de prendre des mesures unilatérales et

d'approuver les retours, la construction de nouvelles colonies de peuplement et la légalisation de ces colonies. Nous demandons à Israël d'arrêter immédiatement ces actions et de cesser d'empiéter sur les terres et les ressources du peuple palestinien.

Troisièmement, le droit international humanitaire doit être respecté. Depuis le début de l'année, plus de 100 Palestiniens, dont des enfants, ont perdu la vie dans des affrontements. Israël a également subi des pertes civiles. Toutes les parties concernées doivent mettre fin à toute forme de violence contre les civils et cesser de prendre pour cible les écoles, les hôpitaux et les autres infrastructures civiles. Il faut améliorer le sort des réfugiés palestiniens et satisfaire les besoins économiques et de subsistance de la Palestine. Israël doit lever le blocus de Gaza dès que possible. La circulation sans entrave des personnes et des matériaux de reconstruction vers et depuis la bande de Gaza doit être assurée.

Le maintien du statu quo historique régissant les Lieux saints, l'arrêt de l'expansion des colonies de peuplement et le respect du droit international humanitaire sont des conditions essentielles pour empêcher l'escalade répétée des tensions entre la Palestine et Israël. Les parties concernées ont le devoir de les mettre en œuvre et ne doivent pas les utiliser comme monnaie d'échange. La communauté internationale a, quant à elle, la responsabilité de veiller à leur application et ne doit pas rester indifférente. Remplir ces trois conditions est également une étape fondamentale pour relancer la solution des deux États. La communauté internationale ne doit pas se contenter de soutenir du bout des lèvres la solution des deux États ni utiliser l'appui aux négociations directes entre Palestiniens et Israéliens comme une excuse pour se dérober à ses propres responsabilités. Le pays qui dispose d'une influence majeure sur les parties concernées doit faire des efforts concrets pour promouvoir le processus de paix au Moyen-Orient et ne doit pas empêcher de manière injustifiée le Conseil de sécurité de parvenir à un consensus minimal sur la question israélo-palestinienne.

La Chine continuera d'appuyer la juste cause du peuple palestinien, qui s'emploie à recouvrer ses droits nationaux légitimes et à créer un État palestinien pleinement souverain et indépendant, basé sur les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous collaborons avec la communauté internationale et contribuerons concrètement à l'instauration rapide d'un règlement global, juste et durable de la question palestinienne et à l'avènement d'une coexistence harmonieuse et d'un développement commun des peuples arabe et juif.

M^{me} Bongo (Gabon) : Je remercie le Coordonnateur spécial Tor Wennesland pour son exposé et lui réitère le soutien de ma délégation. Nous avons suivi avec grand intérêt l'intervention de M^{me} Tania Hary.

Ce mois de mai s'est caractérisé par une escalade de violence particulièrement meurtrière, en dépit des nombreux appels à la retenue lancés par la communauté internationale. Les femmes et les enfants ont une fois de plus payé un lourd tribut. L'entrée en vigueur d'un cessez-le-feu le 14 mai, après cette dizaine de jours de combats, est de ce fait un réel soulagement. Nous sommes conscients de la fragilité de cette accalmie, à la lumière des derniers développements qui font état de trois combattants palestiniens tués dans le nord de la Cisjordanie occupée, dans la nuit du dimanche 21 au lundi 22 mai, lors d'un raid de l'armée israélienne. Nous exhortons chacune des parties à s'abstenir de toutes rhétoriques belliqueuses ou autres provocations qui pourraient raviver les tensions. Les activités de colonisation, contraires au droit international, doivent également cesser.

Le Gabon réitère son appel à la retenue, au dialogue et à une issue diplomatique. Le rôle clef joué par l'Égypte dans la cessation des hostilités, ainsi que les efforts déployés par les États-Unis, le Liban et le Qatar, pour parvenir à un cessez-le-feu, sont à saluer. Les populations civiles, tant palestiniennes qu'israéliennes, doivent pouvoir vivre en sécurité.

Je voudrais terminer en rappelant que la résolution politique de ce conflit améliorera indubitablement les situations sécuritaire, économique et humanitaire alarmantes observées sur le terrain et dont l'impact négatif sur la région n'est plus à démontrer. Toutes les initiatives visant la paix et une issue politique négociée doivent aboutir à la concrétisation de la solution des deux États qui est gage de coprosperité et de stabilité pour l'ensemble de la région.

M. Boateng (Ghana) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Coordonnateur spécial de son exposé approfondi et M^{me} Tania Hary d'avoir partagé son point de vue.

Nous prenons note du compte rendu peu réjouissant de la situation sur le terrain, ainsi que des mesures prises pour s'attaquer aux principaux facteurs à l'origine du conflit et pour empêcher qu'ils ne se reproduisent. Il est regrettable que les exposés fassent état non seulement d'une détérioration des conditions de sécurité et d'une situation humanitaire désastreuse dans les territoires palestiniens occupés, mais aussi d'un recul de la bonne volonté et de la dynamique suscitées par les réunions

d'Aqaba et de Charm el-Cheikh en février et en mars. Nous encourageons les pays amis de la région à poursuivre leurs efforts diplomatiques et de médiation afin d'endiguer l'inquiétante vague de violence entre Israël et la Palestine et d'amener les parties à la table de négociation.

Nous notons avec regret la multiplication des affrontements violents entre les forces de sécurité israéliennes et des groupes palestiniens à la suite des opérations de perquisition et d'arrestation menées par l'armée israélienne dans des endroits tels que le camp de réfugiés de Jénine, ceux d'Askar et de Balata à Naplouse, celui d'Aqabat Jabr, dans l'est de la Cisjordanie, et ceux de Nour Chams et de Toulkarm, dans le nord-ouest de la Cisjordanie. Bien que les opérations militaires aient permis de saisir un certain nombre d'armes, notamment des fusils et des engins explosifs, nous sommes préoccupés par le fait qu'elles ont également exacerbé la crise humanitaire dans les territoires palestiniens occupés et aggravé l'instabilité sur le terrain en raison de l'arrestation massive de centaines de jeunes Palestiniens, de la démolition de structures appartenant à des Palestiniens et du déplacement de familles palestiniennes de leurs fermes et de leurs villages.

Tout en prenant acte des préoccupations de sécurité légitimes d'Israël, en particulier alors que le Hamas, le Jihad islamique palestinien et d'autres militants palestiniens ont récemment tiré des roquettes et des obus de mortier depuis Gaza sur sa population et sur des villes israéliennes situées le long de la frontière, nous exhortons le Gouvernement israélien à toujours mettre en balance l'avantage militaire attendu et les dommages collatéraux à prévoir afin de s'assurer que les attaques ne soient pas excessives ni disproportionnées.

Nous sommes attristés de savoir qu'entre le 2 et le 15 mai, 45 Palestiniens ont été tués par les forces israéliennes, tandis qu'un Israélien a été tué par les Palestiniens, comme indiqué dans le rapport sur la protection des civils publié par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Nous adressons nos profondes et sincères condoléances aux familles et amis des victimes et aux Gouvernements d'Israël et de la Palestine.

Nous demeurons très inquiets par les récents projets de l'actuel Gouvernement israélien visant à planifier une nouvelle expansion des colonies juives en Cisjordanie, y compris l'accord initial donné la semaine dernière par le Comité de planification et de construction du district de Jérusalem pour préparer le terrain en vue de la construction de 400 nouveaux logements à l'usage de résidents juifs dans le quartier palestinien d'Abou Dis.

Nous encourageons les hauts responsables israéliens et palestiniens à adopter volontairement une politique de retenue afin de préserver la viabilité de la solution des deux États.

Nous sommes conscients qu'il importe de défendre le statu quo historique régissant les Lieux saints de Jérusalem en paroles et en actes et soulignons à cet égard le rôle particulier de la Jordanie en tant que gardienne des Lieux saints de Jérusalem. Les visites comme celle qu'a récemment effectuée le Ministre israélien de la sécurité nationale au mont du Temple, le dimanche 21 mai, sont de nature à provoquer des réactions négatives et à mener sur la voie destructrice du désengagement.

Nous demeurons profondément préoccupés que l'aspiration collective du Conseil de sécurité, des pays du Moyen-Orient et de la communauté internationale à ce qu'Israël et la Palestine vivent pacifiquement côte à côte comme deux États souverains, avec Jérusalem pour capitale partagée, continue d'être mise à mal par le climat hautement délétère qui règne depuis quelques semaines.

Nous réaffirmons notre conviction que le chemin vers une paix et une stabilité durables au Moyen-Orient passe par la solution des deux États et exhortons toutes les parties prenantes, en particulier les principaux responsables politiques des deux camps, à s'abstenir de tout acte et de tout discours incendiaire, tout en renouvelant leur engagement à prendre des mesures de confiance et à renforcer la confiance mutuelle en vue de régler les questions en suspens par la voie d'un dialogue direct.

M^{me} Gatt (Malte) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé et M^{me} Hary de ses observations perspicaces et de ses recommandations.

Tout d'abord, au lendemain des récentes hostilités, nous félicitons les autorités égyptiennes d'avoir négocié un cessez-le-feu et ramené un calme relatif. Ces événements ont montré une fois de plus à quel point la situation reste précaire et intenable dans la bande de Gaza. Gaza est l'un des endroits du monde où les besoins humanitaires sont les plus criants, sachant que 80 % de sa population dépend de l'aide humanitaire, et que la situation est exacerbée par le maintien du blocus israélien. Nous insistons sur l'obligation de garantir aux acteurs humanitaires un accès sans entrave à Gaza.

En tant que signataire de la Déclaration politique sur le renforcement de la protection des civils contre les conséquences humanitaires liées à l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées, mon pays a été

particulièrement affligé de voir à nouveau les bombardements et la dévastation s'abattre sur Gaza, qui est l'une des zones les plus densément peuplées du monde. Au cours des derniers combats, des logements ont été endommagés et détruits, et il semblerait que plusieurs hôpitaux et un certain nombre d'établissements de santé aient aussi été partiellement endommagés.

Pour Malte, la protection des civils en temps de conflit, y compris les femmes et les enfants, et le respect du droit international humanitaire sont des aspects primordiaux. Ils sont malheureusement trop souvent laissés de côté dans le cadre du conflit israélo-palestinien.

Malte condamne fermement tous les actes qui font des morts chez les civils, dans les deux camps. Nous condamnons fermement les tirs aveugles de roquettes vers Israël, ainsi que tous les actes de terrorisme et toutes les incitations au terrorisme, qui continuent de menacer les civils et entraînent de nouvelles pertes tragiques en vies humaines.

Si nous répétons qu'Israël a le droit de se défendre, les principes de nécessité et de proportionnalité doivent aussi être respectés. Nous sommes inquiets que les incursions fréquentes, systématiques et violentes des forces israéliennes en Cisjordanie continuent de mettre des civils en danger, y compris des enfants.

En écho à la déclaration de la présidence du Conseil de sécurité du 20 février (S/PRST/2023/1), Malte réaffirme sa ferme opposition aux mesures unilatérales qui font obstacle à la paix. Il s'agit notamment de l'expansion des colonies israéliennes, qui sont illégales en droit international et constituent des entraves à la paix, de la légalisation rétroactive des avant-postes, de la démolition de logements palestiniens et du déplacement de civils palestiniens. Les rapports détaillant les tentatives préliminaires d'accroître sensiblement le nombre de colons en Cisjordanie sont par ailleurs profondément préoccupants.

Nous condamnons sans réserve les démolitions de projets financés par l'Union européenne, y compris la démolition récente de l'école financée par l'Union à Joubbet el-Dhib. Cet acte unilatéral a privé 81 enfants palestiniens de leur droit naturel à l'éducation.

Nous sommes également alarmés par la « marche du drapeau », manifestation israélienne provocatrice qui a vu, la semaine dernière à Jérusalem, des milliers de colons défiler dans le quartier musulman de la vieille ville et des centaines prendre d'assaut la mosquée Al-Aqsa, sous la protection d'importants effectifs de sécurité. Ces actes, conjugués à des discours de haine incendiaires, amènent

les tensions au bord de la rupture. De telles mesures nient le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et fracturent tout espoir d'État palestinien d'un seul tenant, enracinant une réalité de l'État unique, pour ainsi dire, qui va contre la résolution 2334 (2016).

De même, nous sommes profondément préoccupés par la situation financière très difficile de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et demandons un financement soutenu et prévisible pour ses services indispensables, dont l'interruption aurait de terribles conséquences humanitaires.

La réconciliation entre Palestiniens est cruciale si nous voulons nous rapprocher de la solution des deux États. Malte exhorte les factions palestiniennes à tenir les engagements pris dans la Déclaration d'Alger de 2022, notamment la tenue d'élections démocratiques et inclusives. Les droits des femmes, y compris leur participation pleine, égale et véritable, jusque dans des rôles de direction, doivent occuper une place centrale dans ces processus et ces discussions.

Malte insiste sur le fait que toutes les parties doivent impérativement dialoguer de bonne foi. Nous les encourageons à poursuivre les discussions tenues comme suite aux accords conclus à Aqaba et Charm el-Cheikh, à prendre des mesures de confiance et à travailler de manière constructive à la mise en œuvre des engagements pris, y compris le besoin d'éliminer les facteurs du conflit et d'assurer la stabilité budgétaire de l'économie palestinienne. Cela s'impose pour poser les bases d'un plan de paix très nécessaire.

Malte reste attachée à la concrétisation de la solution des deux États, où deux États démocratiques, Israël et la Palestine, vivent côte à côte dans la paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, conformément au droit international et aux résolutions applicables de l'ONU.

La Présidente : Je vais maintenant faire une déclaration en tant que représentante de la Suisse.

Je voudrais commencer par remercier le Coordonnateur spécial Tor Wennesland pour sa présentation. Surtout, nous saluons les efforts qu'il a menés et le rôle qu'ont joué l'Égypte et le Qatar pour négocier puis faire appliquer le cessez-le-feu conclu le 13 mai dernier lors des dernières hostilités à Gaza et en Israël.

Les incidents qui ont émaillé la semaine dernière démontrent que les tensions et le risque d'engrenage de la violence restent très élevés. Les slogans racistes et appels

à la haine contre les résidents palestiniens, ainsi que les attaques contre les journalistes, sont inacceptables. La Suisse demande aux dirigeants de toutes les parties de s'abstenir de toute provocation. Le statu quo historique sur le Haram el-Charif/mont du Temple, y compris le rôle de gardien des Lieux saints endossé par la Jordanie, doit être respecté. De plus, la Suisse considère Jérusalem-Est comme territoire occupé, dont le statut final, notamment en tant que capitale des deux États, devra être négocié entre les parties.

Nous appelons les parties à tout entreprendre en vue d'une désescalade durable, notamment en mettant en œuvre les engagements pris à Aqaba et à Charm el-Cheikh qui ont suivi la déclaration présidentielle (S/PRST/2023/1) adoptée par le Conseil. À cet égard nous appelons Israël à révoquer l'ordre permettant à ses ressortissants de s'établir à Homesh, un avant-poste qui est illégal au regard du droit international humanitaire. Nous regrettons également qu'une communauté palestinienne ait dû quitter ses terres à Aïn Samia.

La Suisse condamne la mort de civils palestiniens, dont des enfants, causés par les frappes aériennes israéliennes sur la bande de Gaza il y a deux semaines. Elle condamne également les tirs aveugles de roquettes sur Israël depuis Gaza. En Cisjordanie également, plus de 100 Palestiniens ont été tués par les forces israéliennes cette année, dont 19 enfants. Nous demandons aux parties de respecter leurs obligations découlant du droit international humanitaire, y compris les principes de distinction, de proportionnalité et de précaution, ainsi que les droits humains.

Comme nous l'avons entendu dans la présentation de M^{me} Tania Hary, que je remercie, Gaza vit depuis 16 ans sous bouclage. Celui-ci doit être levé. Dans l'immédiat, un assouplissement des restrictions d'accès et de circulation des personnes entre Gaza et Israël est essentiel. Israël, en tant que Puissance occupante, est tenu par le droit international humanitaire de garantir, dans toute la mesure de ses moyens, la satisfaction des besoins essentiels de la population. Les points de passage ouverts doivent donc être maintenus ouverts.

Enfin, l'état de financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient est insuffisant pour couvrir les opérations essentielles à la survie de ses bénéficiaires. Cette situation est préoccupante. Nous espérons que la conférence annuelle des donateurs, début juin à New York, permettra d'alléger le fardeau financier qui pèse sur l'agence.

Les développements ces derniers jours et semaines, y compris dans le contexte des différentes dates de portée historique, ont à nouveau démontré l'urgence d'une reprise d'un processus politique crédible adressant les causes profondes du conflit. La Suisse se tient à disposition, y compris à travers ses bons offices, pour faciliter la reprise d'un dialogue crédible en vue d'une solution négociée à deux États, conformément au droit international et aux

paramètres convenus au niveau international, y compris les résolutions du Conseil de sécurité.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Il n'y a pas d'autre oratrice ou orateur inscrit sur la liste.

La séance est levée à 11 h 45.